

Der Grosse Rat Le Grand Conseil
des Kantons Bern du canton de Berne

Dienstag (Nachmittag), 3. September 2019 / Mardi après-midi, 3 septembre 2019

Gesundheits- und Fürsorgedirektion / Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

29 2019.RRGR.134 Motion 114-2019 Heyer (Perrefitte, FDP)
Keine Psychiatrie in Moutier!

29 2019.RRGR.134 Motion 114-2019 Heyer (Perrefitte, PLR)
Pas de site psychiatrique pour Moutier !

Präsident. Wir kommen zum Traktandum 29, einer Motion von Grossrätin Heyer: «Keine Psychiatrie in Moutier!». Würde sie bitte noch jemand anmelden? Monsieur Grivel, s'il vous plaît? Merci. Madame Heyer, vous avez la parole.

Virginie Heyer, Perrefitte (PLR). Cette motion a été déposée dans un contexte précis: la population du Jura bernois apprenait en mars 2019 par une fuite dans les médias, que le groupe de travail intercantonal chargé d'étudier des pistes sur l'avenir de Moutier préconisait de faire du site de Moutier, de l'Hôpital du Jura bernois, un pôle psychiatrique interjurassien. Plus tard, on apprenait de la part des dirigeants de l'hôpital que leur idée était en réalité de faire du site de Moutier une polyclinique intégrant soins somatiques et psychiatriques. Il y aurait une centaine de lits au total, dont seulement une quinzaine consacrée aux soins somatiques, contre une soixantaine actuellement. Dans ce scénario, le pôle « santé mentale » situé à Bellelay serait fermé et relocalisé à Moutier. Les raisons évoquées sont l'inadéquation des locaux de la clinique de Bellelay et le fait que de nombreux patients souffrant de problèmes psychiatriques présentent également des troubles somatiques. Cette proposition pourrait paraître pertinente dans le cadre de l'évolution de la médecine, mais elle pose de nombreux problèmes dans ce cas précis. En effet, d'un point de vue pratique, proposer des urgences 24 heures sur 24 ne sera plus possible à l'avenir, sur le site de Moutier. Les employés de Bellelay seront transférés à Moutier, et d'autres devront faire des formations continues pour se reconvertir aux soins ambulatoires, ou seront envoyés à Saint-Imier et à Delémont. Le nombre de spécialités sera réduit, des médecins partiront et l'hôpital prévôtois perdra de sa substance et cette image d'excellence qu'il avait obtenue durant les dernières années.

Soyons réalistes : cette idée de faire du site de Moutier un pôle psychiatrique sert avant tout les intérêts du canton du Jura qui a un important manque de places en psychiatrie. Il s'agit d'une solution de politique interjurassienne qui est proposée par le groupe de travail intercantonal, même si des aspects économiques sont évoqués par les dirigeants de l'Hôpital de Moutier. Cette proposition ne sert en rien les intérêts du canton de Berne qui cherche des solutions d'avenir pour l'ensemble de sa population francophone. Quel francophone habitant en ville de Berne ou ailleurs dans la partie germanophone du canton aimerait venir profiter de soins psychiatriques à Moutier ? D'autre part, le scénario élaboré par les dirigeants de l'hôpital ont renforcé à terme les soins aigus à Saint-Imier, et imagine qu'une partie de la patientèle du Jura bernois se rabattra sur le site de Saint-Imier pour les soins somatiques ! C'est une pure utopie, avec les accès autoroutiers menant tant à Bienne qu'à Delémont, on imagine très peu que les habitants de l'ancien district de Moutier iront se faire soigner à Saint-Imier.

Il y a également la question de l'avenir des bâtiments du site de Bellelay. Voulons-nous un « Prêles bis » ? La Députation demande dans une motion qui sera discutée ces prochains jours dans notre cénacle que des pistes soient étudiées par le Conseil-exécutif sans plus tarder pour le cas où le bail de l'Hôpital du Jura bernois à Bellelay serait résilié. Dans sa réponse à ma motion, tout comme déjà dans son communiqué de presse du 3 juin 2019, au sujet du rapport du groupe de travail intercantonal, le Conseil-exécutif déplore qu'aucune solution prévoyant le maintien d'une offre globale de soins aigus somatiques sur le site de Moutier n'ait été retenu. L'option d'un partenariat public-privé n'a pas non plus été étudiée par le groupe de travail. Un seul scénario a été présenté plutôt que plusieurs variantes. Au sujet de la psychiatrie, le Conseil-exécutif rappelle également qu'il s'agit

d'étudier une solution en profondeur pour tous les francophones du canton de Berne et de la mettre en perspective avec les restructurations et nouvelles constructions hospitalières à Bienne et à Delémont. Le groupe intercantonal semble avoir travaillé sur une seule option arrangeante pour le canton du Jura et le conseil d'administration de l'hôpital de Moutier sans tenir compte du contexte du canton de Berne dans son ensemble. C'est dans ce sens que cette motion a pour titre « Pas de psychiatrie pour Moutier », et j'ajouterais encore un guise d'explication de ce titre, si nécessaire : « pas de site psychiatrique pour Moutier décidé dans l'urgence ». Il faut une réflexion en profondeur, et j'estime que le Conseil-exécutif doit donner une impulsion claire sur ses intentions, car il a une responsabilité en tant qu'actionnaire. Le Conseil-exécutif approuve la poursuite des travaux du groupe intercantonal et propose d'adopter la présente motion sous la forme d'un postulat. Je suis d'accord avec ce raisonnement, puisque le processus d'étude est encore en cours, et vous invite donc à accepter ma motion sous la forme d'un postulat.

Präsident. Damit haben wir keine Differenz mehr zur Regierung. Die Motionärin hat in ein Postulat gewandelt. Ist der Vorstoss als Postulat bestritten? – Er ist bestritten. Gut, dann diskutieren wir weiter. Ich gebe für die glp das Wort an Barbara Mühlheim.

Barbara Mühlheim, Bern (glp). Ich kann es kurz machen. Beide, diese und die nächste Motion (M 135-2019), haben eine Problematik. Nicht, dass es uns nicht interessiert, was in Moutier hinten mit dem Spital geschieht, nicht, dass es uns um die Frage und Zukunft von Bellelay nicht interessiert, welche Kombination sinnvoll ist; auch dies interessiert die glp. Wir sind aktive Zeitungsleserinnen. Aber es ist nicht unser Job, nicht unser Business, de facto hier eine Motion in diesem Sinn zu machen. Wir können ein Postulat unterstützen, weil wir wissen, dass der Regierungsrat sehr nahe an diesem Thema ist und sich dem annimmt, aber vielleicht müssen wir noch ein bisschen schauen oder sonst das Spitalversorgungsgesetz (SpVG) verändern, wenn wir hier wieder aktiv mitmischen wollen, welches Spital, wann auf- und zugehen soll und welche sich zusammentun sollen. Dies kann man machen, aber bitte die Spielregeln einhalten und ein Gesetz ändern, für welches wir beschlossen hatten, dass wir es nicht mehr so machen, dass nicht mehr wir zuständig sind, auch nicht die Regierung, sondern nur klar und begrenzt die zuständigen Verwaltungsräte dieser Spitäler.

Präsident. Ich sehe, dass die noch Anwesenden geistig schon am Weggehen sind. Ich breche die Debatte hier ab. Wir sehen uns morgen Vormittag um 9 Uhr für die Wahlen und fahren danach den ganzen Tag weiter. Besten Dank, schönen Abend.

Hier werden die Beratungen unterbrochen. / Les délibérations sont interrompues à ce stade.

Schluss der Sitzung um 16. 25 Uhr. / Fin de la séance à 16 heures 25.

Die Redaktorinnen / Les rédactrices

Rahela Syed (d)

Sara Ferraro (f)